

Prévention à l'utilisation des produits phytosanitaires

Taux de réussite
2020
Taux de satisfaction
2020 /10

Nouveaux pictogrammes de danger



Objectifs de la formation

Former à la prévention et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour les secteurs de la vente, du conseil, de l'agriculture et autres utilisations professionnelles (collectivités, associations, etc)

Public concerné

Tous les acteurs des filières agricoles et non agricoles, en contact direct ou indirect avec les produits phytopharmaceutiques.

Pré requis

Être majeur

Conditions d'admission

L'entrée est conditionnée par le nombre suffisant de candidats

Objectifs opérationnels

L'objectif étant pour les professionnels avertis d'améliorer les conditions de travail et leurs pratiques phytosanitaires :

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Supprimer ou réduire les risques aux personnes et à l'environnement
- Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits
- Raisonner l'utilisation (nécessité d'intervenir, choix des produits, réduction des doses, ...)
- Application correcte des produits

Le but final étant de diminuer la consommation des produits phytosanitaires et d'inciter les professionnels à tendre vers des techniques alternatives

Modalités d'évaluations

QCM

Contenu de la formation

- Module 1-2: Qu'est-ce que le certiphyto -Composition des produits et AMM
- Module 3 : Espace de vente et stockage
- Module 4 : Matériel d'application des produits phytosanitaires
- Module 5 - 6 : Transport stockage - Gestion des déchets
- Module 7 : Contrôle et entretien du matériel de pulvérisation
- Module 8 - 9 : Santé, sécurité - Utilisation en sécurité
- Module 10-11 : Savoir se protéger- Les bonnes pratiques de traitement

Validation de la formation

Certificat national attribué individuellement, qui est obligatoire pour tous les professionnels travaillant avec des produits phytosanitaires depuis 2014.

Voie « A » : VAA sur diplôme ou certification reconnue

Voie « B » : QCM : Test d'aptitude

Voie « C » : Formation courte (1/2 journée) + QCM

Voie « D » : Formation globale (minimum 2 jours)

Voie « E » : Formation à distance FOAD (2 à 4 jours selon les formations)

Validité du certificat : 10 ans pour les agriculteurs (opérateurs et décideurs) et 5 ans pour les autres publics (ZNA, conseillers, vendeurs,...)

Modalités pédagogiques

Cours théoriques / Visites, témoignages / Travaux pratiques / Vidéos

Moyens techniques

Exploitation du lycée du Valentin : matériel et témoignage

Organisation de la formation

Au CFPPA : la formation a lieu dans les locaux du CFPPA, du lundi au vendredi de 8h30-12h/13h30-17h (possibilité de restauration hors vacances scolaires et hébergement sur place).

Durée :
De 14 à 28 heures

Effectifs
Minimum : 6
Maximum : 20

Délai d'accès

15 jours avant le début de la formation
En fonction des effectifs, nous consulter

Contact

Charles MONTEUX, formateur certiphyto
04 75 83 23 10
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr

Intervenants

Formateurs CFPPA / Professionnels

Débouchés

Activité agricole, pédagogique, collectivités
utilisation, conseil, vente de produits phytosanitaires

Modalités de financement

Accessibilités

Conditions générales de vente

Informations disponibles sur le site internet :

<https://www.cfppa-bourg-les-valence.fr/>

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
Avenue de Lyon
26500 Bourg-lès-Valence
04 75 83 23 10
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr
Suivez nous sur Facebook :
[CFPPA de Bourg Les Valen-](#)

